

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingtième session**  
**Genève, 27 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2017**

### **RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT**

1. La vingtième session du CDIP s'est tenue du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017. Ont pris part à cette session 91 États membres et 28 observateurs. La session a été ouverte par M. l'Ambassadeur Walid Doudech, représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Lors de l'ouverture, le Directeur général a fait une déclaration dans laquelle il a notamment mis en exergue les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement depuis son adoption il y a 10 ans. Il a salué l'engagement des États membres et du Secrétariat, ainsi les nombreux efforts qui ont été déployés pour intégrer les questions de développement dans les activités de l'Organisation.
2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a élu Mme Zunaira Latif, deuxième secrétaire, Mission permanente du Pakistan à Genève, en qualité de vice-présidente.
3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour proposé dans le document CDIP/20/1 Prov.4.
4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet de rapport de la dix-neuvième session du CDIP figurant dans le document CDIP/19/12 Prov.
5. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales des délégations. Celles-ci ont salué les efforts déployés par l'OMPI aux fins de la mise en œuvre et de l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. Elles ont rappelé les questions importantes que devait examiner le comité et réaffirmé leur volonté de travailler de manière constructive pour faire avancer les travaux sur ces questions.
6. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions suivantes :

- 6.1 Rapport sur l'état d'avancement des projets, figurant dans le document CDIP/20/2. Le comité a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des six projets en cours. Les chefs de projet ont répondu aux observations formulées par les délégations et ont pris note des orientations données par le comité. Le comité est convenu de prolonger de six mois le projet intitulé "Propriété intellectuelle et développement socioéconomique – phase II".
- 6.2 Mesures prises pour diffuser l'information contenue dans la base de données consacrée aux éléments de flexibilité, figurant dans le document CDIP/20/5. Le Secrétariat a répondu aux observations formulées par les délégations. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document.
- 6.3 Contribution des organes compétents de l'OMPI à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement qui les concernent, figurant dans le document CDIP/20/9. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document.
- 6.4 Feuille de route pour encourager l'utilisation du forum sur le Web mis en place dans le cadre du "Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs", figurant dans le document CDIP/20/7. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document. Il a été décidé de poursuivre les discussions sur les questions soulevées à cet égard à la prochaine session du comité.
- 6.5 Promotion des activités et ressources de l'OMPI relatives au transfert de technologie, figurant dans le document CDIP/20/11. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document. Il a encouragé le Secrétariat à continuer de promouvoir les activités et les ressources de l'OMPI relatives au transfert de technologie.
- 6.6 Inventaire des instances et conférences internationales prévoyant des initiatives en matière de transfert de technologie, figurant dans le document CDIP/20/12. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document. Il a été décidé que toute information nouvelle sur les instances et conférences internationales prévoyant des initiatives en matière de transfert de technologie, notamment en ce qui concerne la propriété intellectuelle, serait examinée à la prochaine session du comité.
7. Au titre du point 6.i) de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions suivantes :
- 7.1 Rapport de la table ronde sur l'assistance technique et le renforcement des capacités : partage de données d'expérience, outils et méthodes, figurant dans le document CDIP/20/3. Le comité a pris note des informations contenues dans ce rapport.
- 7.2 Rapport sur la base de données relative à la liste des consultants de l'OMPI, figurant dans le document CDIP/20/6. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document. Il a été décidé que, une fois la migration de la liste des consultants vers la plateforme ERP (planification des ressources de l'Organisation) terminée, le Secrétariat présenterait un exposé au cours d'une session ultérieure du CDIP.
8. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions suivantes :
- 8.1 Suivi du projet pilote sur la propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), figurant dans le document CDIP/20/4. Le comité a approuvé la méthode suggérée par le Secrétariat dans ce document.
- 8.2 Proposition révisée du groupe africain relative à l'organisation, tous les deux ans, d'une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, figurant

dans le document CDIP/20/8. Le comité est convenu de poursuivre la discussion sur ce sujet à sa prochaine session.

8.3 Examen du point 5 de la proposition conjointe soumise par les délégations des États-Unis d'Amérique, de l'Australie et du Canada sur les activités relatives au transfert de technologie, figurant à l'annexe I du document CDIP/18/6 Rev. et, à cet égard, de la compilation des plateformes d'échange de technologies et de concession de licences de technologie, figurant dans le document CDIP/20/10 Rev. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document et est convenu de clore l'examen du point 5 de la proposition conjointe, à la suite du retrait de celle-ci par ses auteurs.

8.4 Débat sur la manière de traiter les questions relatives aux objectifs de développement durable lors de futures sessions du CDIP, y compris la demande en faveur de l'établissement d'un point permanent de l'ordre du jour. Le comité est convenu de poursuivre la discussion sur ce sujet à sa prochaine session.

8.5 Discussion sur la mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante, figurant dans le document CDIP/18/7. Le comité est convenu de poursuivre la discussion compte tenu de la décision figurant au paragraphe 8.1 du résumé présenté par le président de la dix-neuvième session. Il a été décidé de poursuivre l'examen des recommandations n<sup>os</sup> 5 et 11 à la prochaine session et d'inviter l'équipe chargée de l'étude à fournir des explications supplémentaires sur ces recommandations, de préférence par l'intermédiaire de la diffusion sur le Web. Il a également été convenu que les États membres intéressés pourraient soumettre des contributions écrites sur les modalités et les stratégies de mise en œuvre des recommandations adoptées. Ces contributions devraient parvenir au Secrétariat d'ici la fin du mois de février 2018. Le Secrétariat compilera les contributions reçues des États membres et les présentera à la vingt et unième session du comité.

8.6 Études établies dans le cadre du projet intitulé "Propriété intellectuelle et développement socioéconomique – phase II" : i) Étude sur l'utilisation de la propriété intellectuelle en Colombie, figurant dans le document CDIP/20/INF/2; et ii) Étude sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle en Amérique centrale et en République dominicaine, figurant dans le document CDIP/20/INF/3. Le comité a pris note des informations contenues dans ces études.

9. Au titre du point 8 de l'ordre du jour consacré à la propriété intellectuelle et au développement, certaines délégations ont présenté des propositions relatives aux questions à examiner dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Il a été convenu que les États membres intéressés pourraient soumettre leurs propositions par écrit au Secrétariat pour examen à la prochaine session. Les contributions des États membres devraient parvenir au Secrétariat d'ici la fin du mois de février 2018. Le Secrétariat compilera les contributions reçues des États membres et les présentera à la vingt et unième session du comité.

10. Au titre du point 9 de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session.

11. Le comité a noté que le projet de rapport de la vingtième session serait établi par le Secrétariat et publié sur le site Web de l'OMPI. Les observations sur le projet de rapport devraient être communiquées par écrit au Secrétariat, de préférence huit semaines avant la prochaine session. Le projet de rapport sera ensuite examiné pour adoption à la vingt et unième session du comité.

12. Le présent résumé constituera le rapport du comité à l'Assemblée générale.